

AVIS PUBLIC CONCERNANT LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE JEUDI 23 MAI 2024 À 18 H 30 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1330-1

1. La Ville de Mascouche tiendra une assemblée publique de consultation le **jeudi 23 mai 2024, à 18 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 3038, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, sur le projet de règlement mentionné ci-dessous et adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 13 mai 2024 :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1330-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1330 SUR LES INTERVENTIONS SUSCEPTIBLES DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ DES ÉGOUTS SANITAIRES DANS CERTAINS SECTEURS AFIN DE METTRE À JOUR LES SECTEURS VISÉS

Le projet de règlement a pour objet de :

- Remplacer l'annexe A pour créer des « secteurs sous conditions », dans lequel se trouverait le bassin « S.P. 20 Blériot II »;
 - Permettre la construction sans occupation dans les « secteurs sous conditions » à condition qu'une entente intervienne entre la Ville et le promoteur par laquelle le promoteur s'engage notamment à ne permettre aucune occupation des bâtiments tant et aussi longtemps que le présent règlement n'aura pas été levé en totalité dans le secteur du projet;
 - Ajouter l'annexe B « Engagement irrévocable du promoteur ».
2. Au cours de l'assemblée publique mentionnée au paragraphe 1, le projet de règlement numéro 1330-1 sera expliqué, les mesures que la municipalité a prises ou qu'elle entend prendre pour résoudre l'enjeu visé par le projet de règlement seront mentionnées et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.
 3. Ce projet de règlement numéro 1330-1 peut être :
 - Consulté sur le site internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>;
 - Obtenu par courrier électronique à l'adresse suivante : greffe@mascouche.ca;
 - Obtenu sans frais, par toute personne qui en fait la demande, au bureau de la greffière à l'hôtel de ville située au 3034, chemin Sainte-Marie ;
 - Obtenu par une demande par téléphone au 450 474-4133, poste 2810.
 4. Le secteur du bassin « S.P. 20 Blériot II » est concerné par ce projet. Le plan démontrant le secteur concerné par ce projet de règlement peut être visionné sur le site internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche le 15 mai 2024.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot